



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Pas-de-Calais
éducation
nationale
jeunesse
vie associative

Inspection de l'Éducation
Nationale

Circonscription de Liévin

Dossier suivi par

Michèle DETEVE

IEN

Téléphone

03.21.44.62.58

Télécopie

03.21.44.77.90

Courriel

ce.0623618w@ac-lille.fr

Rue Paul Bert

62800 LIEVIN

Liévin, le 29 août 2014

L'inspectrice de l'Éducation nationale
à

Mesdames et Messieurs les

Directeurs d'école,

Mesdames et Messieurs les Enseignants

Année Scolaire 2014/2015 Note de Service n°1 Rentrée 2014

Cette note de service a pour but d'apporter des précisions sur le fonctionnement administratif et pédagogique de la circonscription. Elle doit être mise en circulation au sein de l'équipe et être élargée par chacun (y compris les personnels remplaçants).

Documents de référence :

→ **Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République** : Journal Officiel n°0157 du 9 juillet 2013

<http://www.education.gouv.fr/cid72962/publication-de-la-loi-d-orientation-et-de-programmation-pour-la-refondation-de-l-ecole.html>

→ **Circulaire de préparation de la rentrée scolaire 2014** :

Bulletin officiel n° 21 du 22 mai 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=79642

→ **Recommandations pour la mise en œuvre des programmes** : Bulletin officiel n° 25 du 19 juin 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80467

→ **Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques** :

Bulletin officiel n°28 du 10 juillet 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81107

→ **Surveillance des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires publiques** :

Bulletin officiel n° 28 du 10 juillet 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=81106

→ **Refondation de l'éducation prioritaire** : Bulletin officiel n° 23 du 5 juin 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=30815

SOMMAIRE

- La circonscription
- Accueil des nouveaux collègues
- Organisation de la pré-rentrée 2014
- Congés et autorisations d'absences
- Emplois du temps des enseignants
- Animations pédagogiques et formation continue
- Élections aux conseils des écoles
- Conseils d'école, conseils de maîtres et de cycles
- Enseignement des langues vivantes
- Intervenants ponctuels
- Sécurité incendie et PPMS
- Documents administratifs à retourner à l'inspection

1- Circonscription de Liévin

Inspection de Liévin, Rue Paul Bert 62800 LIEVIN

Téléphone : 03.21.44.62.58

Adresse électronique : ce.0623618w@ac-lille.fr

Fax : 03.21.44.77.90

Horaires d'ouverture du secrétariat de l'inspection :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 00

Mercredi de 8 h 30 à 11 h 00

Toute demande de rendez-vous est à formuler au secrétariat, par téléphone, courrier ou courriel en précisant l'objet de la demande.

Inspectrice	Michèle Detève	
Secrétaire	Marieke Lammers	ce.0623618w@ac-lille.fr 03.21.44.62.58
Conseillers pédagogiques	Julien Bodart Xavier Pelletier Bernadette Sauvage (spécialisée arts visuels) Didier Louchet (spécialisé éducation musicale)	cpceps.lievin@ac-lille.fr 03.21.44.14.51 cpaien.lievin@ac-lille.fr 03.21.44.24.41 bernadette.savage@ac-lille.fr didier.louchet@ac-lille.fr
Enseignant Ressource TUIC	Luc Kwasny	Luc.kwasny@ac-lille.fr

Enseignants référents	Mme Sertour, Collège Curie Liévin	03.21.70.88.70
	Mme Hemery, Collège Langevin Avion	03.21.40.58.56
	Mme Horemans Collège J. Verne Bully les Mines	03.21.29.12.53
Secrétaires comité exécutif	Mme Colzy Bérange Mme --	berangerecolzy@laposte.net

2 - Accueil des nouveaux collègues

Comme tous les ans, vos équipes vont s'enrichir de nouveaux collègues. Je leur souhaite la bienvenue et je compte sur chacun d'entre vous pour leur réserver le meilleur accueil et leur permettre une intégration rapide dans l'école et dans la circonscription.

3 – Organisation de la pré-rentrée 2014

En dehors du lundi 1er septembre 2014, deux demi-journées de concertation doivent être organisées avant les vacances d'automne. Elles seront utilisées à la réflexion sur les projets d'écoles.

4 – Congés et autorisations d'absences

Tout congé doit être justifié le plus rapidement possible.

Toute demande d'autorisation d'absence devra m'être adressée dans un délai minimum de 48 heures avec son justificatif. Aucune « régularisation a posteriori » n'est envisageable, sauf situation exceptionnelle motivée ou cas de force majeure. Dans ce cas, l'inspection doit être immédiatement informée.

Les autorisations d'absence pour événement familiaux ne constituent pas un droit pour le fonctionnaire. Les autorisations portant sur des événements autres relèvent entièrement de l'appréciation du Directeur académique ou de l'Inspecteur et peuvent en conséquence faire l'objet d'un refus et d'une autorisation accordée sans traitement.

Afin de garantir la continuité pédagogique, je vous demande de prendre les rendez-vous programmables (examens médicaux par exemple) hors temps scolaire. Si cela n'est pas possible, je vous prie de bien vouloir me faire obligatoirement un courrier motivant votre demande.

Par ailleurs, pour les autorisations relevant de la décision de Monsieur le Directeur Académique (sortie du département par exemple), la demande doit être déposée dans un délai permettant son traitement (15 jours minimum).

J'attire votre attention sur la nécessité d'utiliser les imprimés ci-joints pour toute demande d'autorisation d'absence et pour tout justificatif de congé.

5- Emplois du temps des enseignants

Les emplois du temps des enseignants et les emplois du temps des classes devront être élaborés pour le 24 septembre au plus tard. Un exemplaire de chaque sera affiché dans la classe et un autre sera déposé en copie dans le bureau du directeur qui le visera. Ces emplois du temps devront prendre en compte la nouvelle organisation de la semaine scolaire et les recommandations des chronobiologistes en la matière. Une réflexion pourra utilement être menée dans chaque école autour de l'organisation de la récréation et de l'accueil des élèves. En cas de difficultés, les conseillers pédagogiques peuvent apporter les informations et conseils nécessaires.



6 - Animations pédagogiques et formation continue

Une première animation pédagogique, ayant pour thème « les orientations de l'année scolaire » est prévue le jeudi 11 septembre de 17 H à 18H30.

L'organisation des 18 heures d'animations pédagogiques n'étant pas totalement arrêtée à cette date, le planning et les modalités d'organisation vous seront communiqués dès que possible.

7 - Élections aux Conseils des écoles

Elles auront lieu le vendredi 10 ou le samedi 11 octobre 2014. Toutes les informations et les documents nécessaires seront disponibles sur le site de la Direction académique.

voir aussi le Bulletin officiel n° 24 du 12 juin 2014

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=80044

8 - Conseils d'école, conseils de maîtres et de cycles

Le planning annuel des différents temps de concertation sera élaboré et adressé à l'inspection pour le 24 septembre 2014. Les invitations aux réunions doivent parvenir au moins quinze jours à l'avance à la circonscription.

Les comptes rendus de toutes les réunions (y compris les conseils des maîtres et les réunions d'équipe éducative) doivent être envoyés à la circonscription dans les plus brefs délais.

9 - Enseignement des langues vivantes

Vous voudrez bien retourner à M Pelletier, pour le 24/09/2014, la fiche d'organisation de l'enseignement des langues vivantes ci-jointe.

10- Intervenants ponctuels

Je vous remercie de bien vouloir informer l'inspection de toute personne ou tout organisme intervenant dans l'école ponctuellement.

11- Journée nationale du Sport Scolaire

Organisée en collaboration avec l'USEP, elle aura lieu, cette année, le mercredi 17 septembre et aura pour thème « de la santé et du bien être ». Durant la semaine du 15 au 20 septembre, vous êtes invités à organiser, si possible en lien avec les municipalités et les collèges, des manifestations à la fois sportives, ludiques et ouvertes à tous (élèves, parents, personnels et partenaires). Une médiatisation au plan local permettra de faire connaître ces actions.

12 – Sécurité incendie et PPMS

Je vous rappelle que trois exercices de sécurité ont lieu suivant la réglementation en vigueur (article R33 de l'arrêté du 13 janvier 2004), le premier exercice devant avoir lieu au cours du premier mois de l'année scolaire. Ceux-ci sont systématiquement notifiés sur le registre de sécurité de l'école.

Les PPMS seront actualisés rapidement et me seront adressés avec copie au maire de la commune.

13 - Documents administratifs à retourner à l'inspection

pour le 9 septembre 2014 :

- Fiche école

pour le 24 septembre 2014 :

- Fiche « calendrier prévisionnel »

- Fiche d'organisation de l'enseignement des langues vivantes

*Toute l'équipe de de circonscription vous souhaite
une excellente rentrée scolaire.*

L'Inspectrice de l'Éducation nationale,

Michèle DETEVE